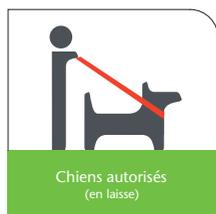


Rappel de la signalisation en vigueur:



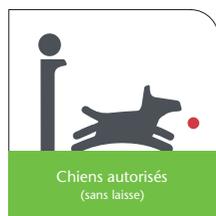
Chiens interdits, même tenus en laisse:

- dans tous les lieux où une signalétique en interdit l'accès
- dans les cultures
- dans les réserves naturelles et forestières
- dans le cimetière et dans les parcs publics communaux
- dans les secteurs mis à ban (exemple: vignes)



Balade en laisse:

- dans l'espace public communal et sur les voies de circulation
- dans les parcs autorisés
- dans le périmètre de protection renforcée de la réserve d'oiseaux d'eau « Rade et Rhône genevois »
- en forêt du 1^{er} avril au 15 juillet, période de reproduction de la faune sauvage



Balade sans laisse:

- sur les chemins de campagne (et non pas dans les champs)
- en forêt, du 16 juillet au 31 mars, à condition que le chien soit parfaitement contrôlé
- dans les deux espaces de libertés pour les chiens (chemin de la Tuilière-Foëx et chemin de Borbaz)



**En balade
avec mon chien
à Bernex, en zone agricole**

En balade avec mon chien à Bernex, en zone agricole

De nombreux promeneurs accompagnés de leur chien provoquent, sans même en avoir conscience, des dégâts dans les champs, les vignes et les zones naturelles.

Avez-vous remarqué que les chiens, lorsqu'ils jouent, détériorent parfois les cultures, arrachent des grappes de raisin ou perturbent la faune en période de reproduction? Savez-vous que certaines machines agricoles sont endommagées par les bâtons abandonnés dans les champs? Vous rendez-vous compte que les déjections canines souillent les sols et les herbages et peuvent, dans des cas extrêmes, coûter la vie au bétail? Sans parler des voitures stationnées sur les terres agricoles...

En suivant ces quelques règles, vous vous assurez de respecter le travail des agriculteurs et vous contribuez au maintien des richesses du paysage rural de Bernex. Le tout en profitant de votre balade avec votre chien!

N'oubliez donc pas de...



- respecter la biodiversité, notamment en période de nidification
- maîtriser en tout temps votre chien pour qu'il ne perturbe pas la faune
- stationner votre véhicule dans les parkings



- ramasser systématiquement toutes les déjections, même en milieu naturel, afin d'éviter la transmission au bétail de maladies parasitaires
- déposer vos déchets dans les poubelles prévues à cet effet



- lancer le bâton de votre chien sur la route et non dans les champs
- laisser votre chien gambader sur les chemins de campagne et non sur les terres agricoles

